Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

ID: 082-218200335-20190523-2019_ARR_0422-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(Tarn-et-Garonne)

ARRETE LISTANT LES EMPLACEMENTS DE LIVRAISON CENTRE VILLE N°2019 ARR 0422

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice - Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2-1 et L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU les arrêtés des 11 février 2015, 21 décembre 2017 et 28 janvier 2019, instituant une place de stationnement réservée aux véhicules de livraison,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition des livreurs, des emplacements leur permettant de stationner leurs véhicules durant la livraison dans les meilleures conditions tout en veillant à la sécurité de l'ensemble des usagers, sur les lieux concernés,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: A compter de la publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules de livraison est instauré sur les lieux cités ci-après :

- n°16bis et n°30, rue de la République ;
- n°2, rue de la Fraternité ;
- > n°1, place des Belges.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace tout arrêté antérieur ayant le même objet.

<u>ARTICLE 3</u>: Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1^{er} sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

<u>ARTICLE 4</u>: Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation règlementaire mise en place par les **Services Techniques Municipaux**.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame La Sous-Préfète de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police :
- Les Services Techniques Municipaux;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE compte tenue de l'envoi en Sous-Préfecture le.281.51.15....et de la notification le.281.951.15....

astelsarrasin, le 23 mai 2019.

EMAIRE,

Ph. BESIERS